

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2008

L'ordre du jour diffusé lors de la convocation du Conseil Municipal peut faire l'objet de modification.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à présenter les sujets suivants :

- Cession de terrain à la SNCF
- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
- Validation du devis éclairage public du SDEPA
- Décision modificative n°2/2008 – Budget assainissement – transfert de crédits

### **1 – AMENAGEMENT ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET DE LA CANTINE – ETUDE DE FAISABILITE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité pour le réaménagement de la cantine et l'extension du groupe scolaire.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 337 304,80 € H.T. Cet investissement important pour la commune peut être financé à partir d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipeement, d'une aide du Conseil Général, des fonds parlementaires et des fonds propres à la commune.

### **2 - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2008 BUDGET ASSAINISSEMENT - TRANSFERT DE CREDITS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le transfert de crédits suivants, concernant la section de fonctionnement du budget assainissement :

Art. 654 (Pertes sur créances irrécouvrables.)	+ 1 000 €
Article 022 – Dépenses imprévues	- 1 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le transfert de crédits ci-dessus

### **3 - CESSION DE TERRAIN A LA SNCF**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande émanant de la SNCF relative à l'acquisition d'une parcelle foncière pour y implanter des équipements nécessaires au renforcement de l'alimentation électrique de la voie ferrée. Il y a lieu de modifier la délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2006, en effet la superficie de la parcelle vendue à changé il y a donc lieu de régulariser cette situation. (170m<sup>2</sup> au lieu de 120 m<sup>2</sup>).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE	la cession de 170 m <sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section B n° 105,
FIXE	le prix de la cession à 1 Euro le m <sup>2</sup> .
PRECISE	que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction restent à la charge de l'acheteur.

### **4 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation, à temps non complet, pour l'année scolaire 2008/2009, à compter du 6 novembre 2008. L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de la création, à compter du 6 novembre 2008, et pour une durée de un an, d'un emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe représentant 4 heures 30 de travail par semaine en moyenne, autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **5 - ELECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME « ECLAIRAGE PUBLIC (DEPARTEMENT) – COMMUNES RURALES (SOUTERRAIN) 2008 »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'électrification des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'études des travaux : d'éclairage public sur le Chemin du Camp Romain, Chemin de la Source, Rue du Pont Neuf, Chemin Simounet, Rue de l'Ousse, Chemin Malapet et Place de la Mairie. Le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés.

CHARGE le Syndicat Départemental d'Electrification, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC :	38 405,63 €
Frais de gestion et imprévus :	4 482,79€
TOTAL :	42 888,42€

S'ENGAGE à verser à titre provisionnel, dans la Caisse du Receveur Syndical, la somme de 20 285,75 €uros à financer sur : un emprunt par le SDEPA, pour assurer le financement des travaux de la façon suivante :

Participation du Département (dépense subv plafonnée à 28 507,96 € HT)	15 679,38€
TVA préfinancée par le SDEPA :	6 923,29€
Participation communale :	20 285,75€

## **6 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire a reçu une demande émanant du comité des fêtes pour louer la salle n°1 les 31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier prochain.
- Madame le Maire de SIROS a envoyé une invitation pour la cérémonie du 11 Novembre.
- Madame LAZARO nous explique le déroulement de la cérémonie du 11 Novembre qui aura lieu à AUSSEVIELLE. Nous allons commander la gerbe auprès de Manu'Flor à LESCAR.
- Monsieur le Maire a reçu une demande de l'entreprise ALTITUDE sur le déploiement du réseau Internet haut débit sur les zones blanches du département 64, concernant un projet d'implantation de relais hertzien sur la Commune.
- L'Association sportive et culturelle de l'Ecole remercie la Mairie pour la subvention.
- L'Association Coup de Pouce a envoyé une invitation pour son Assemblé Générale du 21 novembre.
- La FAPT-CGT 64 a envoyé une pétition « Touche pas à ma Poste ».
- Le C.A.U.E nous adresse un courrier pour nous faire part de leurs nouvelles orientations de leur structure.
- Le CNFPT a envoyé le « Guide du Handicap ».
- Monsieur COMTE nous fait un compte rendu suite au passage caméra, suite au dysfonctionnement sur le réseau d'assainissement chez M. MURGRAEVE, Allée de Songeux.
- Monsieur le Maire a pris contact avec l'APGL pour faire une étude sur la sécurité routière sur le village.
- La Commission culture nous informe que la CCMB va faire paraître le « Journal du Mieu » début décembre.
- La réunion publique du PLU aura lieu le 20 novembre à la SMA.

*Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales. Les délibérations sont consultables par le public en Mairie.*

Le Maire,

Jacques LOCATELLI